

Lefebvre Dalloz

ACTIVER LA CONNAISSANCE

Guide d'utilisation

Jurisprudence Lefebvre Dalloz

savoirs compétences efficience



Sommaire

Se connecter

3

Devenir opérationnel rapidement

[Rechercher une décision depuis le portail documentaire auquel vous êtes abonné](#)

5

[Consulter une décision dans le site Jurisprudence Lefebvre Dalloz depuis un portail documentaire auquel vous êtes abonné](#)

7

[La page d'accueil](#)

8

[Rechercher une décision dans Jurisprudence Lefebvre Dalloz](#)

9

[Affiner votre recherche en filtrant la page de résultats](#)

15

[Créer une alerte jurisprudence](#)

17

[Consulter une décision de jurisprudence : les nouvelles fonctionnalités](#)

18

Une question ?

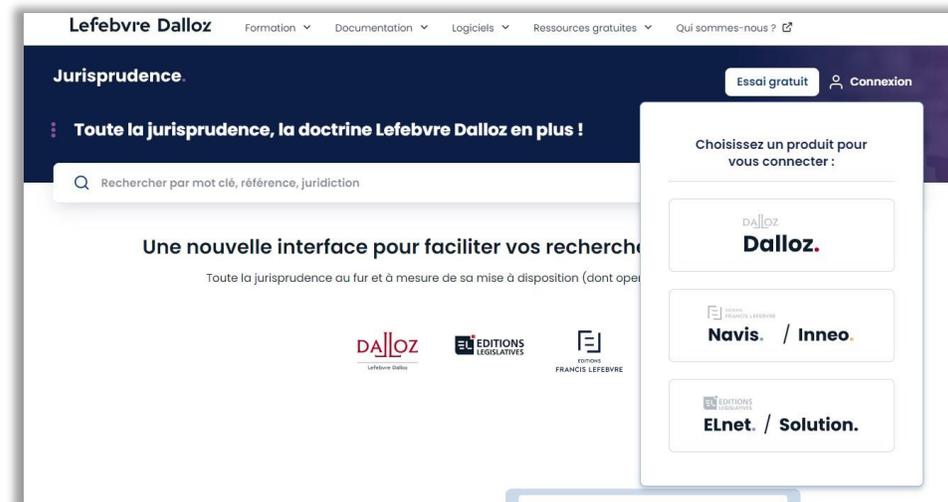
23



Se connecter

Comment se connecter à Jurisprudence Lefebvre Dalloz ?

- **Soit directement sur <https://jurisprudence.lefebvre-dalloz.fr/>**
 - Depuis le bouton « **Connexion** » en haut à droite de la page d'accueil
 - Choisissez l'offre documentaire à laquelle vous êtes abonné
 - Vos identifiants à Jurisprudence sont ceux des solutions documentaires auxquelles vous êtes abonnés
- **Soit via votre solution documentaire une fois connecté :**
 - **Votre connexion se prolonge sur l'espace Jurisprudence, vous n'avez donc pas besoin de vous identifier à nouveau**
 - Cette propagation d'accès prend en compte toutes les formes de connexion (web nomade, IP, etc.)



Devenir opérationnel rapidement



Rechercher une décision depuis un portail documentaire auquel vous êtes abonné

Depuis votre portail documentaire, lorsque vous effectuez une recherche vous pouvez avoir un **aperçu des 5 premiers résultats** renvoyés par le site Jurisprudence Lefebvre Dalloz en cliquant sur le bouton « Jurisprudence » de l'encadré « Résultats sur vos autres plateformes ».

The screenshot shows the search results page on the Avocats. portal. The search term is 'coindivisaire'. The page displays '>1000 Résultats filtrés'. A navigation bar includes 'Tous les résultats', 'Codes', 'Documentation', and 'Pratique[s]'. A 'Créer une alerte' button is visible. A section titled 'Résultats sur vos autres plateformes' contains a 'Jurisprudence' button with a right-pointing arrow. The main search results list shows a result for 'Section 3 Coïndivisaires' with a snippet: 'd'autorisation d'urbanisme concernant un terrain en indivision peut être régulièrement présentée par un seul coindivisaire (C. urb., art. R*. 423-1, b), alors même que les travaux en cause pourraient être contestés par les autres propriétaires devant le juge judiciaire (CE , 17 oct. 2014 , no 360968).

This screenshot is similar to the first one but includes a zoomed-in view of the 'Jurisprudence' button in the 'Résultats sur vos autres plateformes' section. A purple arrow points from this button to a detailed preview of a legal decision. The preview is titled 'Cour de cassation - 1ère chambre civile - 2 février 2022 - n° 20-11.793' and contains the following text: '[-] qu'à l'égard des tiers, l'inscription du privilège de deniers sur la quote-part indivise de l'emprunteur ne confère au banquier que la seule qualité de créancier personnel du coindivisaire emprunteur ; [-] qu'en l'espèce, il peut être reproché à Maître [D] l'inscription du privilège de prêteur de deniers sur la seule part en nue-propriété de Monsieur [U], de sorte que la banque avait à l'égard des tiers, la qualité de créancier personnel du co-indivisaire emprunteur, ce

Rechercher une décision depuis un portail documentaire auquel vous êtes abonné

- Pour accéder à la consultation d'une décision dans le site **Jurisprudence Lefebvre Dalloz** à partir de cet aperçu : cliquez directement sur la décision souhaitée pour l'ouvrir dans un nouvel onglet de votre navigateur.
- Pour consulter la liste complète des décisions proposée sur **Jurisprudence Lefebvre Dalloz** : cliquez sur « Liste complète des résultats Jurisprudence » en bas de cet aperçu pour l'ouvrir dans un nouvel onglet de votre navigateur.

>1000 Résultats filtrés

Tous les résultats Codes Documentation

Créer une alerte

Résultats sur vos autres plateformes

Jurisprudence →

Filtres : Catégorie

- Codes (38) Préciser
- Fiches d'orientation (10) Préciser
- Jurisprudence (>1000) Préciser

Filtres : Date

pertinence ✓

Cour de cassation - 1ère chambre civile - 2 février 2022 - n° 20-11.793

[...] qu'à l'égard des tiers, l'inscription du privilège de deniers sur la quote-part indivise de l'emprunteur ne confère au banquier que la seule qualité de créancier personnel du **coindivisaire** emprunteur ; [...] qu'en l'espèce, il peut être reproché à Maître [D] l'inscription du privilège de prêteur de deniers sur la seule part en nue-propriété de Monsieur [U], de sorte que la banque avait à l'égard des tiers, la qualité de créancier personnel du **co-indivisaire** emprunteur, ce qui l'empêchait de poursuivre son droit sur l'immeuble indivis

Cour de cassation - 3ème chambre civile - 7 décembre 2022 - n° 21-15.323

Cour de cassation - 29 septembre 2021 - n° 19-24.421

2. Les deux premiers ont, sur le fondement de l'article 815-9 du code civil, assigné leurs **coindivisaires** devant le président du tribunal de grande instance, statuant en la forme des référés, pour voir répartir entre eux l'exploitation de ces terres. Examen du moyen Enoncé du moyen [...] 3°/ qu'en s'abstenant de tenir compte, pour la constitution des lots A et B, des autres parcelles détenues en commun par les quatre **coindivisaires**, la cour d'appel a encore privé sa décision de base légale au regard de l'article 815-9 du code civil. » Réponse de la Cour

Liste complète des résultats Jurisprudence

Consulter une décision dans le site Jurisprudence Lefebvre Dalloz depuis un portail documentaire auquel vous êtes abonné

Lorsque vous consultez une décision dans votre portail documentaire, un bouton « **Voir dans votre nouvelle interface dédiée** » en haut de l'écran vous permet d'ouvrir cette même décision dans un nouvel onglet au sein de Jurisprudence Lefebvre Dalloz.

< Retour à liste de résultats

Liste de résultats > Cour de cassatio...

Cour de cassation - Première chambre civile

1 juin 2023 / n° 21-14.924

Voir dans votre nouvelle interface dédiée

sur la nue-propriété du bien, la cour d'appel a violé, par une fausse application, l'article 815-9 du code civil et, par refus d'application, l'article 582 de ce code ;

3°/ qu'une indemnité due au titre de l'occupation d'un bien indivis, a pour objet de réparer le préjudice causé à l'indivision par la perte des fruits et revenus et de se substituer à ces derniers dont elle emprunte le caractère ; que l'usufruitier a seul le droit de jouir de toute espèce de fruits, soit naturels, soit industriels, soit civils, que peut produire l'objet dont il a l'usufruit ; qu'en l'espèce, pour dire M. [F], indivisaire, redevable d'une indemnité d'occupation envers l'indivision en nue-propriété, la cour d'appel a retenu que « le démembrement de propriété entre les époux et Mme [V] [L] veuve [F] mère, usufruitière est indifférent dès lors que M. [F] occupe effectivement le bien indivis qui constituait le domicile conjugal occupé par les époux malgré ledit démembrement de propriété et que ce démembrement de propriété est sans incidence sur la privation de jouissance subie par l'épouse » ; qu'en statuant ainsi, quand l'existence d'un usufruit grevant les biens indivis prive l'indivision de tout droit aux fruits et, par voie de conséquence, de tout droit à une indemnité d'occupation, la cour d'appel a violé, par une fausse application, l'article 815-9 du code civil et, par refus d'application, l'article 582 de ce code. »

Jurisprudence. Dalloz, DALLOZ

21-14.924 Rechercher

< Retour aux résultats Surligner les mots clés

Cour de cassation - première chambre civile - 1 juin 2023 - 21-14.924

Cour de cassation première chambre civile 1 juin 2023

Sommaire

Sujets abordés dans les motifs

Pour aller plus loin (2)

CITATIONS DANS LE CODE

Code civil - Art. 815-9

Code du divorce et de la liquidation - Art. 815-9

La page d'accueil

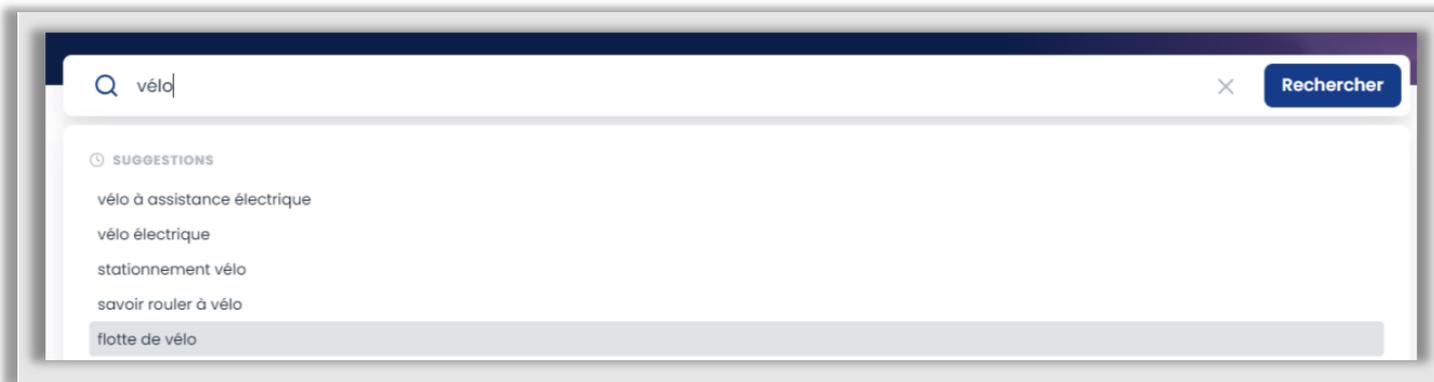
Depuis la **page d'accueil**, vous pouvez **effectuer une recherche de jurisprudence** à l'aide de la barre de recherche.

- Pour rester informé de l'actualité jurisprudentielle ou encore identifier les contentieux émergents, consultez la liste des **dernières décisions publiées**.
- Découvrez également les décisions qui retiennent l'attention de vos confrères grâce à la liste des **décisions les plus consultées**.

The screenshot displays the homepage of the Lefebvre Dalloz legal database. At the top, there is a search bar with the placeholder text "Rechercher par mot clé, référence, juridiction" and a "Rechercher" button. Below the search bar, the page is divided into two main sections: "Derniers arrêts publiés" (Latest published judgments) and "Arrêts les plus consultés" (Most consulted judgments). The "Derniers arrêts publiés" section lists five judgments from the Conseil d'État, all dated 23 November 2023, with reference numbers 478858, 488719, 488574, 474606, and 488927. The "Arrêts les plus consultés" section lists three judgments: one from the Cour d'appel de Rennes (8 août 2013 - 11/04910), one from the Conseil d'État (25 novembre 2021 - 458383), and one from the Cour de cassation (17 novembre 2021 - 20-17.218). Each judgment entry includes a "voir plus" link and a dropdown menu for additional options like "Afficher la chronologie" or "Afficher les mots clés".

Rechercher une décision dans Jurisprudence Lefebvre Dalloz

La **recherche** est réalisée en saisissant vos **critères de recherche** dans la barre de recherche, puis en cliquant sur le bouton « rechercher ».



Pour réinitialiser votre saisie, cliquez sur la croix à côté du bouton « Rechercher ».



Le puissant moteur de recherche, réglé et entraîné spécifiquement pour la recherche de jurisprudence, permet une **détection intelligente des cas suivants (voir exemples pages suivantes 7 à 10) :**

- des concepts juridiques, et de leurs variantes sémantiques
- des appellations usuelles de grands arrêts,
- des divers formats de dates,
- des variantes de graphies dans les rédactions de références de décisions,
- et l'interprétation des formats des numéros de décisions, arrêts et pourvois...

La détection intelligente du moteur de recherche Jurisprudence Lefebvre Dalloz

- Détection des concepts juridiques :

Ex : rupture conventionnelle

The screenshot shows the search results for 'contrat de travail rupture conventionnelle'. The interface includes a search bar with the query, a 'Rechercher' button, and a toggle for 'Uniquement les décisions commentées'. The results show 25,449 results. The main result is a decision from the Cour de cassation - Chambre sociale, dated 11 mai 2023, n° 21-18.117. The text of the decision is highlighted in yellow, showing the terms 'contrat de travail' and 'rupture conventionnelle'.

- Reconnaissance des acronymes :

Ex : actp

The screenshot shows the search results for 'actp'. The interface includes a search bar with the query, a 'Rechercher' button, and a toggle for 'Uniquement les décisions commentées'. The results show 450 results. The main result is a decision from the Cour de cassation - 1ère chambre civile, dated 1er juillet 2020, n° 18-22.433. The text of the decision is highlighted in yellow, showing the acronym 'ACTP' and the full name 'allocation compensatrice pour tierce personne'.

La détection intelligente du moteur de recherche Jurisprudence Lefebvre Dalloz

- Reconnaissance des synonymes :

Ex : *cours par correspondance* et *enseignement par correspondance*

The screenshot shows the Jurisprudence search interface. The search bar contains 'cours par correspondance' and the 'Rechercher' button is highlighted. The results section shows 1394 results. The left sidebar has filters for 'Dates' and 'Juridiction'. The main content area displays two search results. The first result is 'Conseil d'État - 4 novembre 1996 - n° 95665' with a snippet: '[...] qu'ainsi, celle-ci est sans intérêt et, par suite, non recevable à déférer au Conseil d'Etat le jugement attaqué en tant qu'il a prononcé l'annulation partielle des arrêtés susmentionnés ; Considérant que la lettre du 21 novembre 1983 de l'inspecteur d'académie informant Mme X... des différentes possibilités de positions statutaires et d'affectations qui lui étaient offertes à l'issue de l'année scolaire 1983-1984, notamment le maintien de son affectation au Centre national d'enseignement par correspondance, ne présente pas de caractère décisoire'. The second result is 'Conseil d'État - 14 décembre 1992 - n° 112451' with a snippet: '[...] qu'un tel enseignement ne nécessite pas le séjour en France de l'étranger qui désire le suivre ; qu'il en résulte qu'en refusant de renouveler la carte de séjour de M. Mrani au motif qu'il était inscrit à des cours par correspondance, le préfet de l'Hérault n'a pas commis d'erreur de droit'.

- Intégration des opérateurs de proximité :

The screenshot shows the Jurisprudence search interface. The search bar contains '(prime exceptionnelle de pouvoir d'achat)-2' and the 'Rechercher' button is highlighted. The results section shows 138 results. The left sidebar has filters for 'Dates' and 'Juridiction'. The main content area displays one search result: 'Cour de cassation - Chambre sociale - 19 avril 2023 - n° 21-23.092' with a snippet: '3. Estimant avoir droit à la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour l'année 2018, le salarié a saisi la juridiction prud'homale. Examen des moyens Sur le premier moyen, pris en sa troisième branche Enoncé du moyen [...] En l'espèce, M. [W] a été privé de la prime au moment du versement. Au vu de ce qui précède, la société Catalent est condamnée au titre de la prime dite Macron. [...] Condamne la société Catalent France Beinhem à payer à M. [W] la somme de 640 euros au titre de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, avec intérêts au taux légal à compter du 1er mars 2019'.

La détection intelligente du moteur de recherche Jurisprudence Lefebvre Dalloz

- **Correcteur orthographique :**

The screenshot shows the Jurisprudence search interface. At the top, there is a search bar with the text "bureau d'étade technique" and a "Rechercher" button. Below the search bar, a message indicates a spelling correction: "Résultat pour 'bureau d'étude technique' Vous pouvez essayer avec bureau d'étude technique". The interface includes filters for "Uniquement les décisions commentées" (checked), "Dates" (with options like "Toutes les dates (23128)", "Moins d'un an (1491)", etc.), and "Juridiction". A "23128 résultats" counter is visible. A "Créer une alerte" button is also present. The main content area displays a "Décision commentée" titled "Conseil d'État - 5 juin 2023 - n° 461341". The text of the decision is partially highlighted in yellow, showing the corrected terms "bureau d'études techniques" and "bureau d'étude technique".

- **Suggestions soumises par le moteur de recherche :**

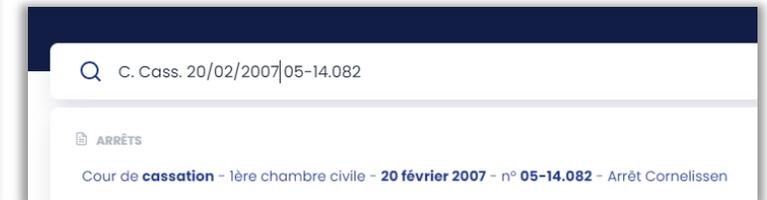
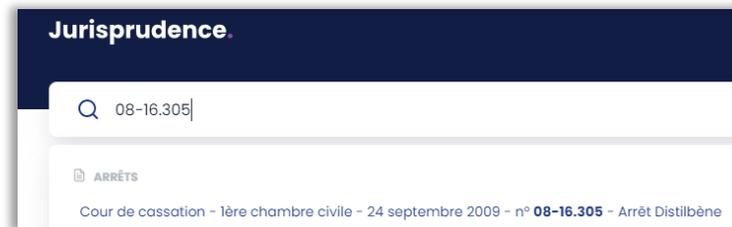
The screenshot shows the Jurisprudence search interface with the search term "produit défectueux". Below the search bar, there is a "SUGGESTIONS" section with the following items:

- responsabilité **produits défectueux**
- produits défectueux**
- responsabilité civile des **produits défectueux**
- produit défectueux** de santé
- produit défectueux** mise en circulation

La détection intelligente du moteur de recherche Jurisprudence Lefebvre Dalloz

- **La recherche de décision par sa référence**

Ex : en indiquant le numéro recherché, ou le début de la référence



- **La recherche de décision via l'appellation usuelle de certains grands arrêts.**

Ex : l'arrêt Perruche



Rechercher une décision dans Jurisprudence Lefebvre Dalloz

Vous pouvez utiliser différentes **fonctions plus poussées** dans la rédaction de votre recherche :

- Utilisation des **opérateurs booléens ET / OU / SAUF** (en majuscules), avec ou sans parenthésage
- Utilisation du **caractère *** pour indiquer une **troncature**
- Utilisation des **guillemets** pour effectuer une **recherche exacte**
- Utilisation du **signe ~** pour indiquer la **proximité minimale attendue entre les termes** de votre recherche

Exemple : (coindivisaire droit de préemption) ~5

The screenshot shows the search interface with the query "Demande de mainlevée d'une mesure d'hospitalisation complète" entered in the search bar. The results section displays a single result from the Cour d'appel de Versailles, dated 18 juillet 2011, with the number 20/05316. The text of the decision is visible, mentioning a request for the lifting of a measure of hospitalization. The interface includes filters for dates and jurisdiction, and a "Rechercher" button.

Exemple de recherche exacte

The screenshot shows the search interface with the query "nu propriété* Immeuble" entered in the search bar. The results section displays a large number of results (14965) and a snippet from a decision of the Cour de cassation, 3ème chambre civile, dated 6 juillet 2023, with the number 22-15.282. The snippet discusses the value of a property and the application of a barème. The interface includes filters for dates and jurisdiction, and a "Rechercher" button.

Exemple de troncature

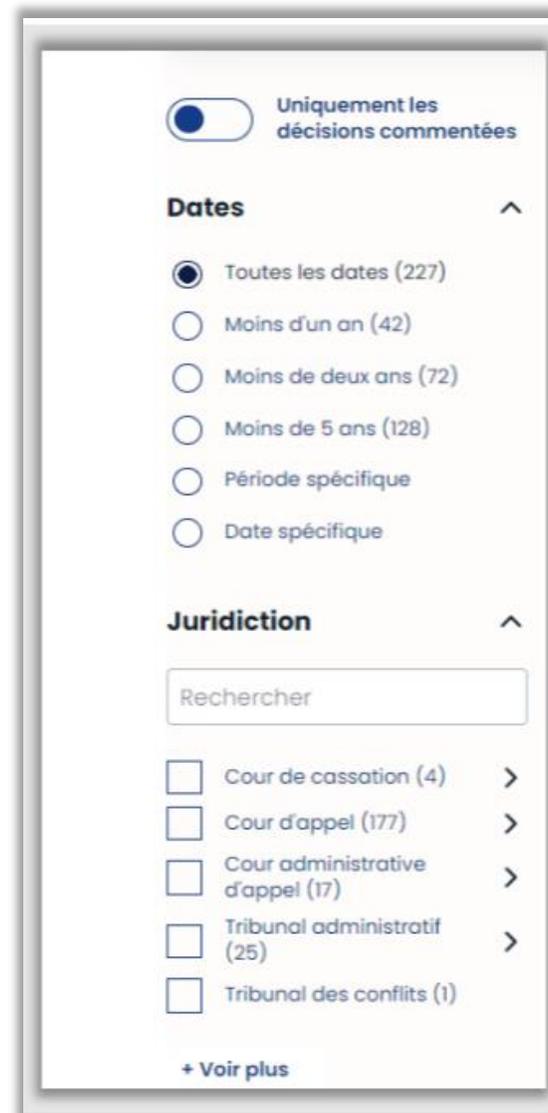
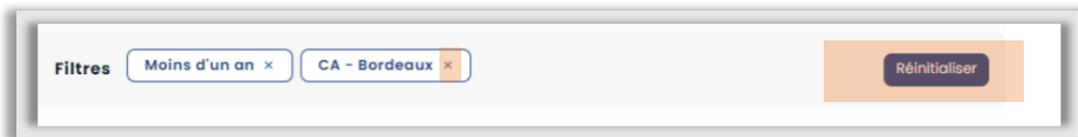
Affiner votre recherche en filtrant la page de résultats

Pour **affiner votre recherche**, utilisez les **fonctions de filtrage** proposées depuis la liste de résultats.

Plusieurs critères de filtres sont possibles :

- une **plage de date** ou une **date précise**
- une **juridiction** et éventuellement **le siège ou la formation qui vous intéresse**
- les **décisions ayant fait l'objet d'un commentaire** dans les publications du groupe Lefebvre Dalloz

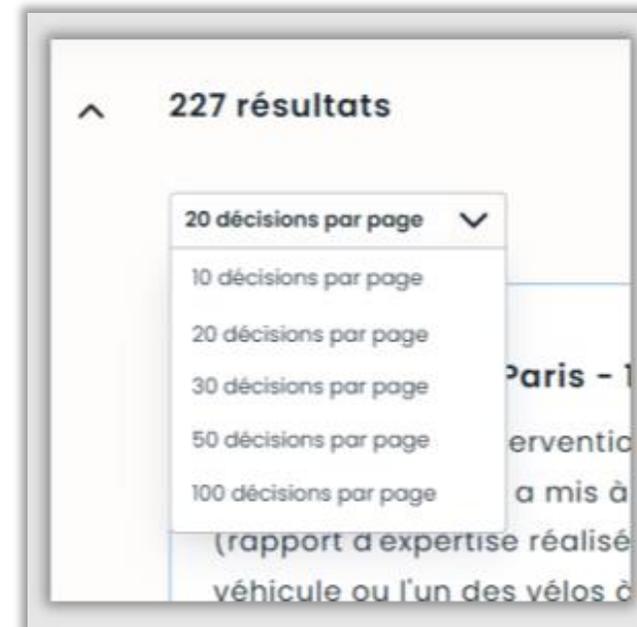
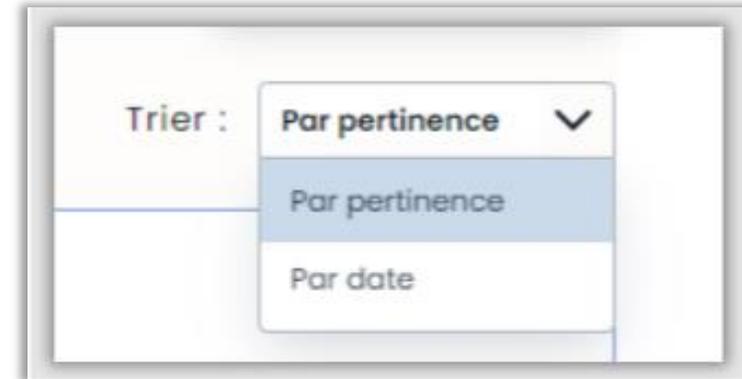
Pour **désélectionner un ou plusieurs filtres**, cliquez sur la croix à côté du filtre que vous souhaitez désactiver. Vous pouvez aussi réinitialiser en bloc l'application de tous les filtres.



Affiner votre recherche en filtrant la page de résultats

- **Modifier l'ordre de tri des décisions :**
par pertinence (ordre proposé par défaut) ou par date

- **Modifier le nombre de décisions affichées par page** de résultats :



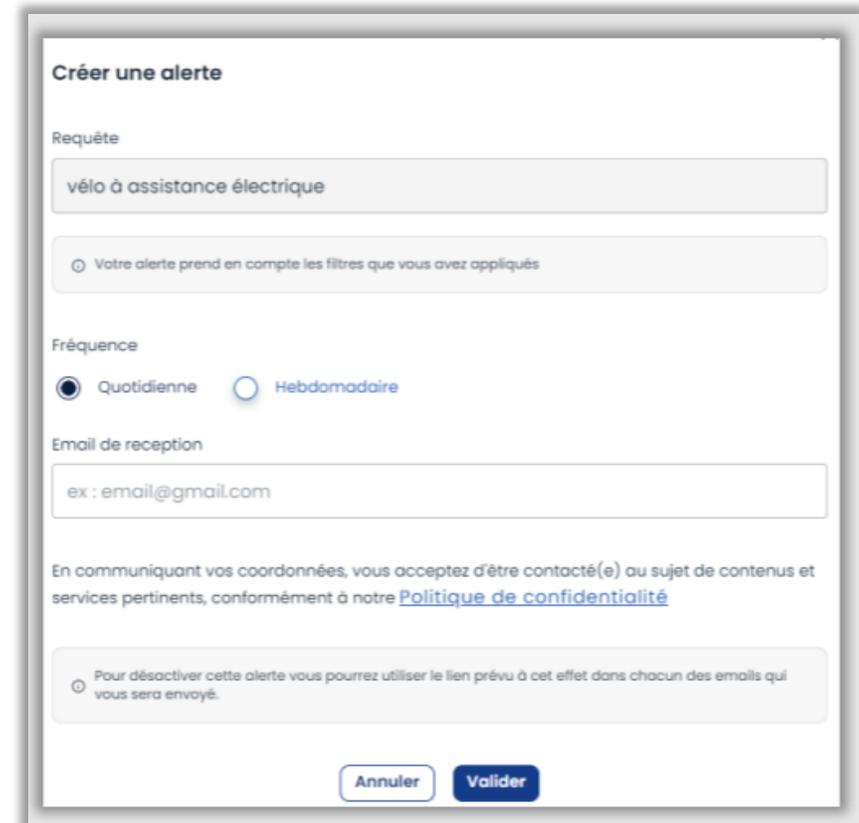
Créer une alerte jurisprudence

Alerte jurisprudence : Vous avez la possibilité de **sauvegarder vos critères de recherche** pour recevoir par email une alerte lorsque de nouvelles décisions sont publiées autour de cas pertinents pour élaborer votre stratégie contentieuse, conserver un avantage concurrentiel dans vos affaires, ou tout simplement vous tenir à jour des évolutions du droit, etc.

1- **Effectuez une recherche** à l'aide de la barre de recherche puis cliquez sur le bouton « Créer une alerte » en haut à droite de la liste de résultats.



2- **Complétez le formulaire** pour préciser l'adresse email sur laquelle vous souhaitez recevoir les alertes et choisir sa fréquence.

Le formulaire est intitulé 'Créer une alerte'. Il contient les sections suivantes :

- Requête** : un champ de saisie contenant 'vélo à assistance électrique'.
- Un message d'information : 'Votre alerte prend en compte les filtres que vous avez appliqués'.
- Fréquence** : deux boutons radio, 'Quotidienne' (sélectionné) et 'Hebdomadaire'.
- Email de réception** : un champ de saisie contenant 'ex : email@gmail.com'.
- Un message de consentement : 'En communiquant vos coordonnées, vous acceptez d'être contacté(e) au sujet de contenus et services pertinents, conformément à notre [Politique de confidentialité](#)'.
- Un message de désactivation : 'Pour désactiver cette alerte vous pourrez utiliser le lien prévu à cet effet dans chacun des emails qui vous sera envoyé.'.
- Deux boutons d'action : 'Annuler' (bleu clair) et 'Valider' (bleu foncé).

Consulter une décision – les nouvelles fonctionnalités

Nouveau | Chronologie de l'affaire : Présentée sous une forme visuelle, elle vous permet de consulter en un seul coup d'œil toute la chronologie de l'affaire sur laquelle porte la décision consultée. Vous pouvez ainsi vérifier la réception des interprétations de la Cour de Cassation par les juridictions du fond, décider de l'intérêt de former un pourvoi, etc.

- Soit **depuis la liste de résultats**, cliquez sur : «Afficher la chronologie » pour afficher l'historique de l'affaire.
- Soit **lorsque vous consultez la décision**, la chronologie de l'affaire est restituée en haut de la page au-dessus du texte de la décision.



Decision commentée

Cour d'appel de Versailles - 11 octobre 2007 - n° 06/07249

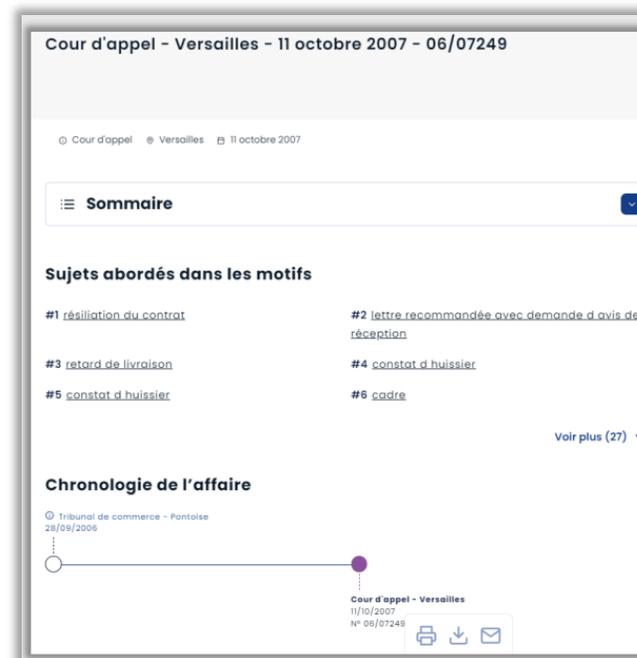
Elle propose également une prestation de services permettant l'étude et l'optimisation de la position du cycliste sur son vélo, afin que celui-ci soit sur mesure; elle a développé sa propre marque de vélo du même nom "GIR'S", correspondant à un matériel haut de gamme avec des matériaux de qualité. [...]

Considérant qu'au surplus, des devis émanant d'enseignes SPORT 2000, régulièrement communiqués dans le cadre de la présente instance, mettent en évidence que ces enseignes vendaient en 2005 des vélos de la marque MBK, concurrents de ceux commercialisés par la Société GIR'S

Afficher les mots clés Afficher la chronologie

Tribunal de commerce - Pontoise
28/09/2006

Cour d'appel - Versailles
11/10/2007
N° 06/07249



Cour d'appel - Versailles - 11 octobre 2007 - 06/07249

Cour d'appel Versailles 11 octobre 2007

Sommaire

Sujets abordés dans les motifs

| | |
|---|--|
| #1 résiliation du contrat | #2 lettre recommandée avec demande d'avis de réception |
| #3 retard de livraison | #4 constat d'huissier |
| #5 constat d'huissier | #6 cadre |

Voir plus (27)

Chronologie de l'affaire

Tribunal de commerce - Pontoise
28/09/2006

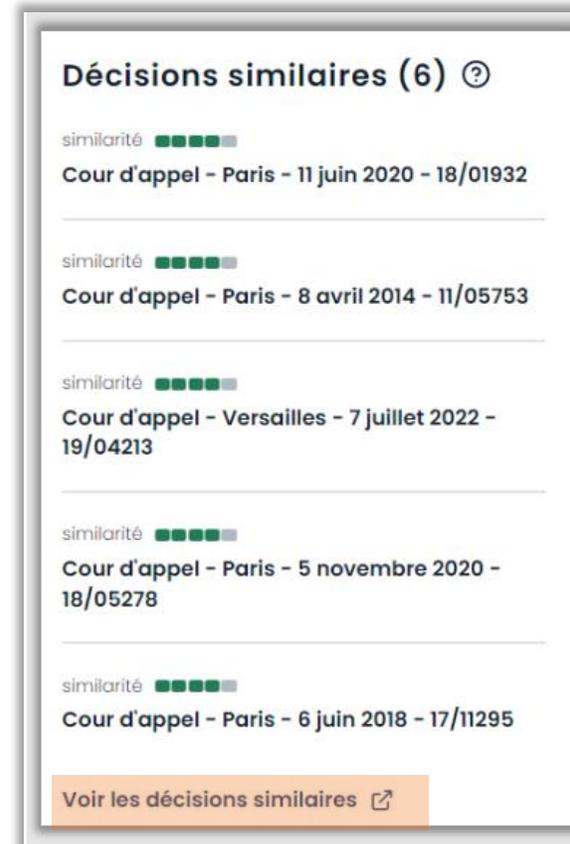
Cour d'appel - Versailles
11/10/2007
N° 06/07249

Print Download Email

Consulter une décision – les nouvelles fonctionnalités

Nouveau | Décisions similaires (fonctionnalité exclusive aux abonnés à une Solution documentaire Lefebvre Dalloz) :
A la consultation d'une décision, accédez à une liste de décisions similaires, identifiées par un algorithme expert, afin de repérer instantanément des cas d'espèces proches, ainsi que les positions adoptées sur des questions de droit.

- Une **sélection de ces décisions similaires** vous est proposée dans l'encart « Décisions similaires » à droite du texte de la décision consultée.
- Pour **accéder à la liste complète des décisions similaires**, cliquez sur le lien « Voir les décisions similaires ».



Décisions similaires (6) ?

similarité ■■■■■
Cour d'appel – Paris – 11 juin 2020 – 18/01932

similarité ■■■■■
Cour d'appel – Paris – 8 avril 2014 – 11/05753

similarité ■■■■■
Cour d'appel – Versailles – 7 juillet 2022 – 19/04213

similarité ■■■■■
Cour d'appel – Paris – 5 novembre 2020 – 18/05278

similarité ■■■■■
Cour d'appel – Paris – 6 juin 2018 – 17/11295

[Voir les décisions similaires](#) ↗

Consulter une décision – les nouvelles fonctionnalités

Nouveau | Liens vers les commentaires Lefebvre Dalloz (fonctionnalité exclusive aux abonnés à une Solution documentaire Lefebvre Dalloz) : Des liens vers des commentaires doctrinaux rédigés par les experts de Lefebvre Dalloz sont liés à chaque décision pour en maîtriser le contexte, les implications et les interprétations juridiques.

- A la consultation d'une décision, dans l'encart « Pour aller plus loin » à droite du texte de la décision consultée, vous est montrée **la liste de tous les commentaires de cette décision** qui sont inclus dans votre abonnement.
- En tant qu'abonné, vous avez accès au texte intégral des commentaires et de la doctrine mentionnant cette décision.



Consulter une décision – les nouvelles fonctionnalités

- **Editer une décision** : Lorsque vous consultez un arrêt vous pouvez au choix l'imprimer, l'exporter ou envoyer sa référence par email depuis la barre de boutons située en bas de l'écran.

Cour de justice de l'Union européenne - 5 mai 2022 - C-451/19

🕒 Cour de justice de l'Union européenne 📄 4e ch. 📅 5 mai 2022

ayant pour objet deux demandes de décision préjudicielle au titre de l'article 267 TFUE, introduites par le Tribunal Superior de Justicia de Castilla-La Mancha (Cour supérieure de justice de Castille-La Manche, Espagne), par décisions du 29 avril 2019 et du 17 juin 2019, parvenues à la Cour respectivement le 12 juin 2019 et le 11 juillet 2019, dans les procédures

Subdelegación del Gobierno en Toledo

contre

XU et a. (C-451/19),

QP (C-532/19) ,

LA COUR (quatrième chambre),

composée de M. C. Lycourgos (rapporteur), président de chambre, MM. S. Rodin, J.-C. Bonichot, Mmes L. Rossi et O. Spineanu-Matei, juges,

avocat général : M. P. Pikamäe,

greffier : M. A. Calot Escobar,



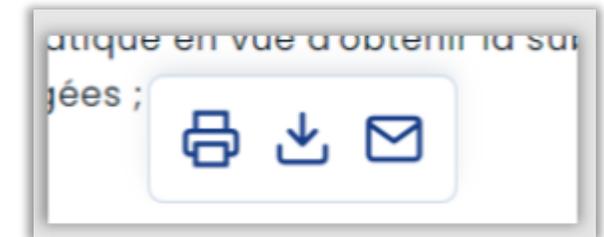
Pour aller plus loin (2)

CITATIONS DANS LA DOCUMENTATION

[Dictionnaire permanent Droit des étrangers - Citoyens de l'Union européenne et membres de leur famille - Vers la reconnaissance d'un droit de séjour attaché à la seule qualité de citoyen de l'Union ?](#)

CITATIONS DANS LE CODE

[Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile - PREMIÈRE PARTIE LÉGISLATIVE - Art. L. 200-4](#)



Vous accompagner au quotidien



Une question ?

Téléphone : 01 83 10 10 10

Mail : pem-produits@lefebvre-dalloz.fr

Lefebvre Dalloz
ACTIVER LA CONNAISSANCE